G.Espinas. Les guerres familiales dans la commune de Douai. | Le rituel des conclusions de paix (Douai XIIIe-XIVe siècles).

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0079
SourceBoite_001-5-chem | Institutions de paix et guerre privée au Moyen-Age
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesEspinas, Georges
Références bibliographiquesEspinas, Les Guerres familiales dans la commune de Douai aux XIIIe et XIVe siècles, les trêves et les paix
Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb341158101
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Espinas, Georges (1869-06-09 -- 1869-06-09)

TITRE	Les Guerres familiales dans la commune de Douai aux XIIIe et XIVe siècles, les trêves et les paix
LIEU DE PUBLICATION	Paris
DATE	1899
EDITEUR	Paris : L. Larose , 1899

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/79?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/79?context=pdf

G. Espinas
La famille féodale
dans le pays de Douai

79 (Douai XIII-XIV)

Le rituel de conclusion de paix

1. La trêve : c'est un acte simple, ~~qui~~ ~~le~~ serment ~~de ne s'opposer~~.

2. La paix : c'est la loi, la garantie de l'avenir et l'expiation du passé. Elle comprend 3 actes ppx :

- a. hommage réel de la partie vivante à la partie lésée ; elle s'abîme son repentir, jure de devenir un "hons si com de pis".

Elle pouvait accomplir le contrat d'expiation
- ou bien 1 amende pécunaire (le pied et autres deniers) payable dans 40 jours (c'est équivalent du Wehrgeld et du Friede)
- ou bien 1 punition morale (une pénitence, un pèlerinage).

L'amende est collective pr la famille ; la pénitence, individuelle.

- b. Le baiser de paix (qui chasse les esprits) après l'hommage le geste qui précède.
- c. Serment (mutuel) cette loi de représente les relations ordinaires de la vie : "parler, boire, manger et marchander les uns avec les autres"

BnF MSS

cette cérémonie se déroulait pendant la famille. On dressait la liste de ceux qui pouvaient participer.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/79?context=pdf

et de leur [illegible] en remontant [illegible].

H 25.79.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/79?context=pdf